

**DÉLIBÉRATION**  
**RÉUNION DU CONSEIL DU 26 JUIN 2017**

**Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune du Mesnil-Esnard - Modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la mise à disposition du public : approbation**

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Mesnil-Esnard a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 6 septembre 2004 et a fait l'objet de modifications en date des 30 juin 2005, 14 avril et 20 octobre 2011 et mis à jour le 27 mai 2016.

Par courrier en date du 9 septembre 2016, la commune du Mesnil-Esnard a sollicité la Métropole Rouen Normandie afin d'engager une procédure de modification simplifiée n° 2 de son PLU. L'objectif de cette procédure est de mettre à jour la liste des emplacements réservés, et notamment supprimer l'emplacement réservé n° 1, et d'ajuster les limites de zones dans le secteur du Haut-Hubert.

Ainsi, la procédure de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune du Mesnil-Esnard a été prescrite par arrêté n° PPR 17.22 du Président de la Métropole Rouen Normandie.

Les modalités de la mise à disposition du public ont été définies par délibération du Conseil métropolitain en date du 23 mars 2016. L'avis annonçant la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune du Mesnil-Esnard a été inséré dans l'édition de Rouen du quotidien Paris Normandie du 12 avril 2017, mis en ligne sur les sites internet de la commune du Mesnil-Esnard et de la Métropole Rouen Normandie et affiché au siège de la Métropole Rouen Normandie et en mairie du Mesnil-Esnard.

La mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune du Mesnil-Esnard s'est déroulée du 24 avril au 24 mai 2017 inclus, en mairie de la commune du Mesnil-Esnard ainsi qu'au siège de la Métropole Rouen Normandie. Des registres ont été mis à disposition du public afin qu'il puisse y consigner ses observations, conformément à l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme. Le dossier du projet de modification simplifiée a également été mis en ligne sur les sites internet de la commune du Mesnil-Esnard et de la Métropole Rouen Normandie.

À l'issue de cette mise à disposition, aucune observation n'a été relevée dans les registres.

Le projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune du Mesnil-Esnard a été notifié aux Personnes Publiques Associées et à Monsieur le Maire du Mesnil-Esnard par courrier en date du 20 mars 2017, en amont de la mise à disposition du public.

À cette occasion, le Vice-Président de la Chambre d'Agriculture a émis un avis favorable à l'égard du projet.

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen Métropole a émis un avis défavorable à l'égard du projet pour les motifs suivants :

- reclassement en zone UC d'une parcelle du secteur du Haut-Hubert :

- la CCI souligne la présence de la station-service et des quais de déchargement des livraisons du magasin Carrefour à proximité immédiate de la parcelle, qui ne constituent pas un environnement approprié pour la création de logements,
- la CCI signale que cette parcelle représente la seule opportunité de développement / de restructuration du centre commercial,

- suppression de l'emplacement réservé n° 1 : la CCI regrette que le projet de parking ne soit pas maintenu sur cet espace, afin d'offrir une meilleure attractivité aux commerces situés à proximité.

En réponse aux arguments de la CCI, la commune du Mesnil-Esnard et la Métropole Rouen Normandie précisent que :

- une réflexion portant sur le réaménagement du site du magasin Carrefour a été initiée par l'enseigne en 2016, laquelle prévoit notamment le déplacement de la station-service,
- la commune, propriétaire de la parcelle devant faire l'objet d'un reclassement en zone UC, a proposé à l'enseigne Carrefour de lui céder ce foncier à plusieurs reprises, cette dernière ayant refusé l'offre. Il est à préciser que l'enseigne est d'ores et déjà propriétaire de plusieurs parcelles situées le long de la route de Paris,
- la vocation de l'emplacement réservé n° 1 était la création d'un équipement public ou d'un parking.

Par ailleurs, la commune acquiert progressivement des parcelles avoisinantes au site, afin de constituer une large réserve foncière destinée à la création de logements intergénérationnels et/ou sociaux. Ainsi, l'attractivité des commerces ne sera pas mise en péril. Il est enfin utile de souligner qu'un parking de 29 places existe sur la place de la Mairie, que des places sont disponibles de part et d'autre de la route de Paris et que le parking de la salle des fêtes, d'une capacité de 77 places, est disponible à moins de 300 mètres (4 minutes de marche) de la Mairie et des arrêts de transports en commun.

Par conséquent et eu égard à ces justifications, le projet ne sera pas modifié.

Le bilan de la mise à disposition est donc tiré en précisant que le projet ne nécessite pas d'adaptation particulière.

Il est donc proposé d'approuver la modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune du Mesnil-Esnard telle que présentée lors de la mise à disposition et annexée à la présente délibération.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu la délibération du Conseil en date du 25 juin 2012 adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH),

Vu la délibération du Conseil en date du 15 décembre 2014 approuvant le Plan de Déplacements

Urbains (PDU),

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 15 octobre 2015 approuvant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 23 mars 2016 précisant les modalités de mise à disposition du public des projets de modification de PLU et de l'exposé des motifs,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune du Mesnil-Esnard approuvé le 6 septembre 2004 et modifié les 30 juin 2005, 14 avril 2011 et 20 octobre 2011 et mis à jour le 27 mai 2016,

Vu le courrier de la commune du Mesnil-Esnard en date du 9 septembre 2016 sollicitant la Métropole Rouen Normandie pour engager la modification simplifiée n°2 de son PLU,

Vu le dossier de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune du Mesnil-Esnard,

Vu l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture,

Vu l'avis défavorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen Métropole et les réponses apportées à ses objections,

Vu le bilan de la mise à disposition du public,

Ayant entendu l'exposé de Madame Françoise GUILLOTIN, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

**Considérant :**

- que le projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune du Mesnil-Esnard concerne la mise à jour de la liste des emplacements réservés, et notamment la suppression de l'emplacement réservé n° 1, et l'ajustement des limites de zones dans le secteur du Haut-Hubert,
- que les modalités de mise à disposition du public ont été précisées par délibération du Conseil métropolitain en date du 23 mars 2016,
- que le projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune du Mesnil-Esnard a été notifié aux Personnes Publiques Associées et au Maire du Mesnil-Esnard le 20 mars 2017 et mis à la disposition du public du 24 avril au 24 mai 2017,
- que le bilan de la mise à disposition n'implique aucun ajustement du projet présenté,

**Décide :**

- d'approuver le projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune du Mesnil-Esnard tel qu'annexé à la présente délibération,

**Précise que :**

- conformément aux articles L 153-23 et suivants du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié de la commune du Mesnil-Esnard sera rendu exécutoire dès notification de la présente délibération et du PLU approuvé à Madame la Préfète de Seine-Maritime,

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Métropole Rouen Normandie et en mairie du Mesnil-Esnard ainsi que d'une mention insérée dans un journal d'annonces légales diffusé dans le Département de Seine-Maritime, et sera publiée au recueil des actes administratifs conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme,

et

- la présente délibération sera tenue à la disposition du public avec le dossier approuvé au siège de la Métropole Rouen Normandie et en mairie du Mesnil-Esnard, et sera transmise aux Personnes Publiques Associées accompagnée des pièces modifiées du PLU de la commune du Mesnil-Esnard.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit.

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

## RÉUNION DU CONSEIL DU 26 JUIN 2017

### LISTE D'EMARGEMENT

#### **Etaient présents :**

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen) à partir de 18h12, M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BEAUFILS (Le Trait), Mme BERCES (Bois-Guillaume), M. BEREGOVOY (Rouen) jusqu'à 19h28, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h10, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen), M. BREUGNOT (Gouy), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. CHABERT (Rouen), M. CHEKHEMANI (Rouen) à partir de 18h17 et jusqu'à 19h19, Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours) à partir de 18h07, M. CORMAND (Canteleu), M. COULOMBEL (Elbeuf), Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DELALANDRE (Duclair) à partir de 18h16 et jusqu'à 19h47, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme DESCHAMPS (Rouen) à partir de 18h34, Mme DIALLO (Petit-Couronne) jusqu'à 19h16, M. DUCABLE (Isneauville), M. DUPONT (Jumièges), M. DUPRAY (Grand-Couronne), Mme EL KHILI (Rouen) à partir de 18h13, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 19h44, M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), Mme FOURNIER (Oissel), M. FROUIN (Petit-Quevilly) à partir de 18h07, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GAYET (Grand-Quevilly), M. GERVAISE (Rouen), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), Mme GROULT (Darnétal), M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf) jusqu'à 19h08, M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HECTOR (Rouen), M. HIS (Saint-Paër), M. JOUENNE (Sahurs), Mme KREBILL (Canteleu), M. LABBE (Rouen), Mme LAHARY (Rouen) à partir de 18h17, M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume) jusqu'à 19h07, M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h12, M. LETAILLIEUR (Petit-Couronne), Mme LEUMAIRE (Malaunay), Mme MARRE (Rouen), M. MARTINE (Malaunay), M. MARTOT (Rouen) à partir de 18h10 et jusqu'à 19h27, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MERABET (Elbeuf), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme MILLET (Rouen), M. MOREAU (Rouen), M. MOURET (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), M. PESSIOT (Rouen), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly) à partir de 18h11, Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume) à partir de 18h06, M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. SPRIMONT (Rouen), Mme TAILLANDIER (Moulineaux), M. TEMPERTON (La Bouille), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOUTAIN (Elbeuf), M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie).

**Etaient représentés :**

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. DESANGLOIS, Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen) par M. CRESSY, Mme BASSELET (Berville-sur-Seine) par Mme CANU, M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) par M. MASSARDIER, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. HEBERT, Mme BOURGET (Houpeville) par Mme LEUMAIRE, Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. GUILLOT, Mme BUREL (Cléon) par M. OVIDE, M. BURES (Rouen) par M. SPRIMONT, M. CALLAIS (Le Trait) par Mme BEAUFILS, Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville) par M. JOUENNE, M. CHARTIER (Rouen) par M. LABBE, M. CHEKHEMANI (Rouen) par Mme ARGELES à partir de 19h19, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. BARON, M. DELESTRE (Petit-Quevilly) par M. COULOMBEL, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) par M. MARUITTE, M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) par M. SAINT, Mme DESCHAMPS (Rouen) par M. LAUREAU jusqu'à 18h34, Mme DIALLO (Petit-Couronne) par M. RANDON à partir de 19h16, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par Mme PLATE à partir de 18h11, M. DUCHESNE (Orival) par Mme TAILLANDIER, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) par M. LETAILLEUR, M. GLARAN (Canteleu) par Mme KREBILL, M. GOURY (Elbeuf) par M. FROUIN à partir de 18h07, M. GRELAUD (Bonsecours) par Mme PIGNAT, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) par M. DUPONT, Mme GUILLOTIN (Elbeuf) par M. SANCHEZ F. à partir de 19h08, Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain) par M. LEROY à partir de 18h12, Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan) par M. CHABERT, Mme KLEIN (Rouen) par M. DUPRAY, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. GAYET, Mme LE COMPTE (Bihorel) par Mme ROUX, M. LE GALLO (Yville-sur-Seine) par M. LANGLOIS, Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges) par Mme DEL SOLE, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par Mme GOUJON, M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière) par M. LECOUSIN, Mme MASURIER (Maromme) par M. VAN HUFFEL, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) par M. FONTAINE M., Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par M. DARDANNE, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie) par Mme BAUD, M. PETIT (Quevillon) par M. MASSON, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) par M. ANQUETIN, Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier) par M. BREUGNOT, M. THORY (Le Mesnil-Esnard) par M. LECOUTEUX, Mme TIERCELIN (Boos) par Mme GROULT, Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville) par M. SIMON, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE,

**Etaient Absents :**

Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BACHELAY (Grand-Quevilly), Mme BALLUET (Rouen), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. GRENIER (Le Houlme), M. HOUBRON (Bihorel), M. JAOUEN (La Londe), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), M. PENNELLE (Rouen), Mme SLIMANI (Rouen)

